

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ARRAS - 6201 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 13/09/2024 - 8091 - 2008 B 00410 - 494 411 721 - ECOGEOS

Désignation de l'entreprise		SARL ECOGEOS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		3 RUE DU COLONEL TOUNY 62000 ARRAS			
SIRET		4 9 4 4 1 1 7 2 1 0 0 0 3 3			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 3 1 1 2 1 2 0 2 3 1	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012	
		Autres * 014	19 483	016	14 330
	Immobilisations corporelles * 028	GREFFE DU TRIBUNAL	302 292	030	222 803
	Immobilisations financières * (1) 040		1 185	042	1 185
		13 SEP. 2024 (5) 044	322 960	048	237 134
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production * 058	598 724	052	598 724
		Marchandises * 060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes 064	32	066	32	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés * 068	455 156	070	828
		Autres * (3) 072	118 817	074	118 817
	Valeurs mobilières de placement 080		082		
	Disponibilités 084	389 976	086	389 976	
	Charges constatées d'avance * 092	8 270	094	8 270	
	Total II 096	1 571 975	098	828	
	Total général (I+II) 110	1 894 935	112	237 962	
PASSIF				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * 120				7 500
	Écarts de réévaluation 124				
	Réserve légale 126				750
	Réserves réglementées * 130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131				1 059 878
	Report à nouveau 134				
	Résultat de l'exercice 136				75 652
	Subventions d'investissement 137				
	Provisions réglementées 140				
		Total I 142			
	Provisions pour risques et charges Total II 154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156				15 684
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164				
	Fournisseurs et comptes rattachés * 166				138 048
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA) 169	102 495			337 949
	Comptes courants d'associés 173				3 174
	Autres dettes 175				18 338
	Produits constatés d'avance 174				
	Total III 176				513 193
	Total général (I + II + III) 180				1 656 974
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193	(4) Dont dettes à plus d'un an 195			8 328
	(2) Dont créances à plus d'un an 197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182			50 867
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs 199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 656 973,54 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 75 651,93 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 17/05/2024 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 322 960

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	13 793	5 690		19 483
Immobilisations corporelles	263 629	45 177	6 514	302 292
Immobilisations financières	1 185			1 185
TOTAL	278 607	50 867	6 514	322 960

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 237 134

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	13 793	537		14 330
Immobilisations corporelles	201 016	28 111	6 323	222 803
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	214 808	28 648	6 323	237 134

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	19 483	14 330	5 153	de 1 à 5 ans
Materiel industriel	86 348	66 551	19 797	de 1 à 5 ans
Instal./agenc.divers	17 916	9 627	8 289	10 ans
Materiel de transport	104 127	69 554	34 572	de 1 à 5 ans
Mat.bureau &informatique	85 464	69 089	16 374	de 1 à 3 ans
Mobilier	8 438	7 982	457	de 1 à 5 ans
TOTAL	321 775	237 134	84 641	

3.2 - Etat des créances = 584 354

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 110		1 110
Actif circulant & charges d'avance	583 244	583 244	
TOTAL	584 354	583 244	1 110

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Provisions pour dépréciation = 828**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	828				828
Comptes financiers					
Total	828				828

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 6 786

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	5 720
Autres créances	1 063
Disponibilités	3
TOTAL	6 786

3.5 - Charges constatées d'avance = 8 270

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 7 500

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	750	10,00	7 500
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	750	10,00	7 500

4.2 - Etat des dettes = 513 193

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	15 684	15 684		
Dettes financières diverses	582	582		
Fournisseurs	138 048	138 048		
Dettes fiscales & sociales	337 949	337 949		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	20 930	20 930		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	513 193	513 193		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 67 552

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	1 544
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	44 264
Dettes fiscales & sociales	16 745
Autres dettes	5 000
TOTAL	67 552

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 3 234 933

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	3 234 933	100,00 %
TOTAL	3 234 933	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = -22 016

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	55 916	-22 952	78 869
Résultat financier	-2 055	843	-2 898
Résultat exceptionnel	-226	93	-318
Participation des salariés			
TOTAL	53 636	-22 016	75 652

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 6 786

Produits à recevoir		Montant
Clients et comptes rattachés :		5 720
	Clients factures a etabli(418100)	5 720
Autres créances :		1 063
	Rsi(438710)	421
	Deb et cred divers produits a recevoir(468700)	642
Disponibilités :		3
	Interets/cc caisse epargne(518700)	3
	TOTAL	6 786

8.2 - Charges constatées d'avance = 8 270

Charges constatées d'avance		Montant
	Charges constatees d'avance(486000)	8 270
	TOTAL	8 270

8.3 - Charges à payer = 67 552

Charges à payer		Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :		1 544
	Int courus/emprunts etablissts credit(168840)	13
	Banque agios courus(518600)	1 531
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :		44 264
	Fourn factures non parvenues(408100)	44 264
Dettes fiscales et sociales :		16 745
	Pers autres charges a payer(428600)	4 870
	Org.soc. autres charges a payer(438600)	2 054
	Cipav / urssaf(438620)	9 615
	Etat autres charges a payer(448600)	206
Autres dettes :		5 000
	Clients rrr a accorder(419800)	5 000
	TOTAL	67 552

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) <i>Capital social</i>	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500
b) <i>Nombre d'actions émises</i>	750	750	750	750	750
c) <i>Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>	3 234 933	3 356 248	2 649 751	1 998 989	1 846 945
b) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>	82 284	307 169	201 553	150 798	164 424
c) <i>Impôt sur les bénéfices</i>	-22 016	44 664	22 994	-13 963	192
d) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	104 300	262 505	178 559	164 761	164 232
e) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	75 652	230 255	148 690	139 515	138 746
f) <i>Montants des bénéfices distribués</i>					
g) <i>Participation des salariés</i>					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	139	350	238	220	219
b) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	101	307	198	186	185
c) <i>Dividende versé à chaque action</i>					
IV - Personnel :					
a) <i>Nombre de salariés</i>	48	45	36	31	25
b) <i>Montant de la masse salariale</i>	1 626 095	1 521 569	1 296 616	1 013 212	780 143
c) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)</i>	699 451	665 416	514 002	432 454	339 259

Observations complémentaires

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet PARMENTIER NICOLAS, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par SARL ECOGEOS,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2023 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	1 656 974
Chiffre d'affaires hors taxes	3 234 933
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	75 652

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour PARMENTIER NICOLAS
Fait à DOUAL le 16/05/2024



SARL ECOGEOS
S.A.R.L. au capital de 7 500,00 Euros
Siège social : 3 RUE DU COLONEL TOUNY
62000 ARRAS
R.C.S : 494 411 721

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/06/2024

Le 28/06/2024,
à 18 heures,

Monsieur JULIEN OLIVIER, détenant 75 parts sociales,
Monsieur FRANCK OLIVIER, détenant 675 parts sociales,

associés de la société **SARL ECOGEOS**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur FRANCK OLIVIER, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Ratification de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 75 651,93 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 faisant ressortir un bénéfice de 75 651,93 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 75 651,93 Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 75 651,93 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur OLIVIER Franck et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que Monsieur OLIVIER Franck concerné par une convention, n'a pas pris part au vote.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale décide de ratifier la rémunération du gérant qui s'est élevée à 62 000 euros au cours de l'exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 6

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

